



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Alpes de Haute-Provence est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2025 a été marquée par une hausse du nombre de dossiers déposés (+16,5%) par rapport à l'année précédente. Cette hausse est supérieure à celle enregistrée dans la région PACA (+13,5%), et supérieure aussi à celle constatée au niveau national (+9,8%).

Le taux de redépôts pour 2025 est de 30,7%, en hausse de 3 points par rapport à 2024, légèrement en-dessous des données de la région (30,9%).

Recevabilité et orientation

En 2025, 367 dossiers ont été traités par la commission dont 10,1% ont été déclarés irrecevables, principalement dû à un statut professionnel inéligible ou une absence de surendettement.

338 dossiers ont été orientés en 2025 dont 39,9% vers des rétablissements personnels et 60,1% vers des réaménagements de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La conciliation ne concerne que 9,5% des dossiers.

Mesures imposées avec ou sans effacement partiel : concerne 40,9% des dossiers, en hausse de 4 points par rapport à 2024.

Mesures d'effacement total : taux de 34,1% en baisse de 4,3 points par rapport à 2024 (38,4%).

Mesures pérennes (régulant la situation de surendettement) et mesures provisoires

Le taux de mesures pérennes est de 83,9%, en baisse de 5,7 points par rapport à l'année précédente.

Les mesures provisoires, avec un taux de 5,7% sont en hausse de 1,7 points et concernent essentiellement des moratoires pour mettre en vente un bien immobilier.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion avec les tribunaux de Digne et Manosque. Analyse des statistiques des tribunaux
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	La Banque de France ne participe pas aux réunions de la CCAPEX mais informe via un lien informatisé les dossiers dans lesquels les débiteurs ont bénéficié de la procédure de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 20 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 60</i>	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		Pas de convention
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 5 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 34</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Pas de réunions spécifiques sur les particuliers mais échanges nombreux avec la profession bancaire, notamment sur des situations individuelles
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	618 personnes rencontrées	

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à évoquer les points de procédure ou d'interprétation des textes, d'analyser le profil des jugements par rapport au national.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

15 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 60 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission préconise un accompagnement social et/ou budgétaire dans le cadre de RP sans pour autant avoir les outils de suivi de la mise en œuvre de ces préconisations. Elle ne peut pas non plus agir si les mesures ne sont pas mises en œuvre par le débiteur.

La complexité des courriers envoyés aux débiteurs ne permet pas toujours aux débiteurs de bonne foi de mettre en place l'ensemble des mesures demandées par la commission.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

L'illectronisme : les débiteurs ont de plus en plus de mal à réaliser leurs demandes de justificatifs ou de droits car la plupart des demandes se réalisent désormais en ligne.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les différences de montants sur les créances à la suite de rachats : le secrétariat peut constater des différences de montants au fil de l'avancement de la procédure en cas de rachat de créances.

Date : 24 février 2026

Le vice-président,
M le Directeur Départemental des Finances Publiques
des Alpes-de-Haute-Provence

Le secrétaire,
M Le Directeur Départemental de la Banque de France
des Alpes-de-Haute-Provence

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2024	2025	Variation en % 2025/2024
Dossiers déposés	333	388	16,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	27,6%	30,7%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,6%	12,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	281	333	18,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	5,0%	6,3%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	30	37	23,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	6,7%	13,5%	
Dossiers orientés par la commission	283	338	19,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,0%	41,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,0%	39,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	59,0%	60,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	328	367	11,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non-accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,5%	5,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	9,1%	10,1%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,4%	34,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E) :	7,0%	9,5%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,4%	1,6%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,6%	7,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G) :	36,9%	40,9%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,9%	35,1%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel (réglant la situation de surendettement)	14,3%	16,3%	
- Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	4,0%	5,7%	
Proportion de solutions pérenne (en % des mesures valant solution – hors irrecevable et clôtures sans solution)	89,6%	83,9%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	0	0	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	10,1%	9,4%	7,7%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	34,1%	36,7%	34,1%
Part des plans conventionnels conclus*	9,5%	4,6%	6,6%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,9%	41,6%	44,1%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	83,9%	88,4%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité de la commission de surendettement (Endettement)

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	8 512	253	1 133	72,9%	81,6%	15 844	4,0
dont dettes immobilières	3 062	25	40	26,2%	8,1%	110 461	1,0
dont dettes à la consommation	5 242	226	908	44,6%	72,9%	14 817	3,5
dont autres dettes financières	209	155	185	1,8%	50,0%	721	1,0
Dettes de charges courantes	1 611	242	785	13,8%	78,1%	3 577	2,5
Autres dettes	1 549	149	293	13,3%	48,1%	2 099	1,0
Endettement global	11 672	310	2 211	100,0%	100,0%	19 415	6,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions de surendettement (Endettement)

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	307 762	8 253	42 281	68,4%	83,7%	17 285	4,0
dont dettes immobilières	102 939	700	1 063	22,9%	7,1%	111 300	1,0
dont dettes à la consommation	196 272	7 657	35 462	43,6%	77,7%	16 478	4,0
dont autres dettes financières	8 552	4 617	5 756	1,9%	46,8%	875	1,0
Dettes de charges courantes	59 223	6 893	18 583	13,2%	69,9%	3 796	2,0
Autres dettes	83 286	5 160	11 690	18,5%	52,4%	2 370	2,0
Endettement global	450 271	9 856	72 554	100,0%	100,0%	21 516	6,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions de surendettement (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France.